

2025-036

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE BAGES**  
**Délibération n° 03**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DOMAINE :  
FINANCES

SOUS-DOMAINE

Subventions

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 08

OBJET :  
Plan de financement et  
de demande d'aide au  
titre du fonds vert –  
désimperméabilisation  
et végétalisation cour  
école Prat de Cest

CONVOCACTION C.M. :  
05/08/2025

AFFICHAGE DE LA  
CONVOCACTION C.M. :  
18/08/2025

Séance du Conseil Municipal du 13 août 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, et le treize août

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS :** Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Marie-José BOUNOURE, Philippe CARRERA, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.

**PROCURATIONS :** ∅

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Henri BASTIDE.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de s'inscrire dans le plan de relance concernant le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école de Prat de Cest.

M. Le Maire propose de solliciter une aide aussi élevée que possible au titre du Fonds vert 2025 – « Aide à la désimperméabilisation et végétalisation d'une cour d'école ».

**Le Conseil Municipal,**  
**Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,**

- ❖ **APPROUVE** le projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école de Prat de Cest.
- ❖ **VALIDE** sans réserve l'avant-projet sommaire pour les montants suivants :

Travaux :	68 715.00€ H.T.
Ingénierie /Honoraires :	11 285.00€ H.T.
Estimation globale de l'opération :	<b>80 000.00€ H.T. SOIT 96 000.00€ T.T.C.</b>
- ❖ **SOLLICITE** une aide Fonds Vert aussi élevée que possible,
- ❖ **PRECISE** que la Commune sollicite le Département à hauteur de 3 400.00€,
- ❖ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :

14/08/2025

PAR PUBLICATION

LE :

18/08/2025

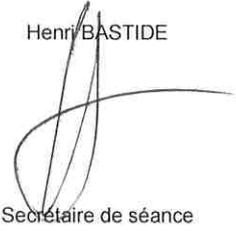
Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Henri BASTIDE



Secrétaire de séance